



Administration communale
de
N O M M E R N

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **jeudi, le 8 août 2019 à 14.00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (rédacteur)

En séance publique :

2. Modification du règlement-taxe concernant la mise en décharge de déchets inertes sur le territoire de la commune de Nommern
3. Décomptes de travaux extraordinaires
4. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2017
5. Approbation de la convention relative à l'Office social commun à Larochette pour l'année 2018
6. Nomination d'un délégué auprès du Conseil d'administration de l'Office Social Commun Larochette
7. Décision de principe concernant la régularisation des emprises de voirie
8. Approbation d'un lotissement de terrains à Nommern, Rue Principale 43-45 (Kuijntjes)
9. Approbation d'un compromis de cession d'un terrain à Nommern, Rue Principale (Kuijntjes)
10. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'un logement à Nommern, rue Ale Wee
11. Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche principalement intellectuelle

Nommern, le 1^{er} août 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN